



SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE

"Excellence et Culture"



« Ambition et Réussite »

OBJECTIFS :

L'enseignement s'adresse à des élèves francophones, bilingues et anglophones. Les études sont inscrites dans le système éducatif français, mais organisées en concertation étroite avec le département des études internationales de l'Université du Cambridge et basées sur le système éducatif britannique, dans le but de :

- Permettre à de jeunes **anglophones** séjournant en France de façon temporaire de maîtriser la langue et la culture françaises, en maintenant des liens privilégiés avec la culture d'origine afin que la réintégration scolaire soit facilitée.
- Permettre à de jeunes **francophones** de devenir bilingues et biculturels et de pouvoir ainsi prétendre à une formation supérieure dans un cadre international.
- Permettre à **tous** d'approfondir leur connaissance de la culture des pays anglo-saxons et de reconnaître la richesse des autres cultures dans le respect mutuel. La démarche utilisée consiste à préparer les jeunes à la citoyenneté européenne.

Les élèves inscrits en section internationale britannique bénéficient d'un enseignement particulier de langue et littérature anglaises. L'histoire et la géographie sont enseignées essentiellement en anglais sur les trois niveaux.

HORAIRES EN CLASSE DE SECONDE

Les matières enseignées dans la section et les horaires sont les enseignements d'une classe de seconde normale sauf (*)

- Français : 4h
- **Littérature en anglais : 4h (*)**,
- **Histoire-géographie en anglais : 4h** (*1h de plus que le tronc commun)
- LV anglais : 3h
- LV allemand ou espagnol : 3h
- Mathématiques : 4h
- Sciences physiques : 3h
- Sciences de la vie et de la terre : 1h30
- Education physique et sportive : 2h
- Enseignement moral et civique : 0h30
- Sciences numériques et technologiques : 1h30
- EPS : 2h
- Sciences Economiques et Sociales : 1h30

Pas d'option facultative compte tenu du poids des horaires obligatoires.



L'EXAMEN :

Les épreuves communes de contrôle continu en LVA sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu (Approfondissement Culturel et Linguistique) organisée à la fin de l'année de la classe de terminale (écrite et orale), affectée du coefficient 20).

Les épreuves communes de contrôle continu en histoire-géographie sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu organisée à la fin de l'année de la classe de terminale (écrite et orale), affectée du coefficient 20).

L'enseignement Connaissance du Monde (en anglais) est évalué par une évaluation orale spécifique en fin de terminale (coefficient 20).

L'épreuve du Baccalauréat est supervisée par l'University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES) en collaboration étroite avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

QUEL INTERET ?

Le baccalauréat français **international** est un diplôme exigeant qui valide les études en section internationale. Il présente les avantages du baccalauréat français et la caution des autorités étrangères qui sont associées à l'examen et garantissent un niveau équivalent à celui des meilleurs élèves de leur pays.

Il en résulte des facilités d'accès dans les grandes universités étrangères. Celles-ci résultent, nonobstant les modalités particulières à chaque université, du renom de ce diplôme et des établissements qui y préparent.

Pour les études en France, il est de plus en plus apprécié, y compris dans les classes préparatoires, car il atteste non seulement une double culture mais une réelle puissance de travail et une véritable polyvalence.

RECRUTEMENT : Recrutement non sectorisé

Admission :

L'admission des élèves français et étrangers en classe de seconde dans la section internationale britannique du Lycée International Charles De Gaulle est prononcée par la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale de Côte d'Or au vu du dossier de candidature et des résultats aux tests écrit et oral d'admission.

QUALITES REQUISES :

- **Motivation**

L'élève candidat doit montrer un intérêt manifeste pour la langue anglaise et la culture des pays anglophones.

- **Bon niveau général**

Notamment un bon niveau en langue (B2 au CECRL), mais aussi en histoire-géographie.

- **Autonomie et travail**

Une aptitude certaine à se prendre en charge, à s'organiser, à travailler avec efficacité et persévérance.

Les élèves recrutés en 2^{de} internationale s'engagent à poursuivre en classe de 1^{re} internationale, sinon ils devront repartir dans leur lycée de secteur.



ADMISSION EN SECONDE SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE

Épreuves en langue anglaise organisées au Lycée Charles de Gaulle
(voir site www.lycee-internationalcdg.fr)

1 - Test écrit d'admissibilité : 15 mars 2023

2- Test oral d'admission : 10 et 17 mai 2023

DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ENTREE EN SECONDE SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE

ETAPE 1 – REMPLIR LES INFORMATIONS PRINCIPALES EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET
DU LYCEE CHARLES DE GAULLE (**OBLIGATOIRE**)

ETAPE 2- DOSSIER DE CANDIDATURE A TELECHARGER SUR LE SITE INTERNET DU LYCEE
CHARLES DE GAULLE **ET** A RENVOYER PAR VOIE POSTALE A L'ADRESSE CI-DESSOUS
(**OBLIGATOIRE**) :

*Lycée Charles de Gaulle - Secrétariat de direction
25 Avenue Général Touzet du Vigier
21000 DIJON*

Au plus tard pour le **vendredi 27 janvier 2023**, le cachet de la poste faisant foi.

Contact :

Secrétariat de direction : ☎ 03.80.70.17.17 – ✉ ce.0211928g@ac-dijon.fr

Descriptif des épreuves :

• Test écrit d'admissibilité (durée 2h30) :

A partir d'un texte littéraire :

- Première partie sous forme d'évaluation de la compréhension, ainsi que des qualités littéraires,
- Deuxième partie sous forme de rédaction.

La qualité de langue est prise en compte dans les deux parties de l'épreuve.

A partir de cette épreuve écrite, une sélection sera effectuée, et les meilleurs candidats seront convoqués à l'épreuve orale.

• Test oral d'admission (durée 10 à 15 minutes) :

Evaluation des capacités relatives à l'expression et à la compréhension orale.

34 élèves maximum pourront être admis à l'issue de l'épreuve orale, et une liste supplémentaire sera établie le cas échéant.

Elèves scolarisés en France :

Constituer le dossier de candidature (à télécharger sur le site) pour être convoqué(e) à l'épreuve écrite, et l'envoyer au Lycée International Charles De Gaulle dans les délais impartis.

Elèves scolarisés à l'étranger :

Constituer le dossier de candidature (à télécharger sur le site) et l'envoyer au Lycée Charles De Gaulle dans les délais impartis. Prendre contact avec le lycée pour que le chef de section organise l'épreuve dans l'établissement à l'étranger.

➤ **HEBERGEMENT - INTERNAT**

Internat filles et garçons :

Priorité donnée aux élèves les plus éloignés.

Fonctionnement :

Internat ouvert du lundi au vendredi.

Possibilité d'accueil le dimanche soir (à partir de mi-septembre) sous réserve d'un nombre suffisant de demandes.

DETAIL DES AMENAGEMENTS HORAIRES DISCIPLINAIRES DE LA SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE EN CLASSE DE PREMIERE ET TERMINALE

	Horaire du tronc commun	Horaire de la section internationale
1^{re}	LVA anglais 2h30 Histoire-géographie 3h	Langue et Littérature anglaises + Connaissance du monde (en anglais) 6h Histoire-géographie 5h en anglais
T^{le}	LVA anglais 2h Histoire-géographie 3h	Langue et Littérature anglaises + Connaissance du monde (en anglais) 5h Histoire-géographie 5h en Anglais

Horaires inchangés dans les autres disciplines.

Note : un élève en section internationale britannique ne peut choisir la spécialité LLCE Anglais.